

Pour une école bienveillante

Le plan d'action : climat scolaire, violence et intimidation

Année scolaire 2020-2021

1-Portrait de la situation

(à partir de nos données : outil de prise de données, %, lieux à risque, etc)

- *Sondage SÉVEQ 2019*

PRIMAIRE :

Principaux lieux à risque : terrain de l'école (67%, quartier (33%) et casiers/gymnase (11%);

- *Manifestations et comportements subisⁱ : Directes : Insultes (44%) et bousculades (11%), répondent avec impolitesse au personnel (44%)
Indirectes: On a parlé dans mon dos pour que les amis ne me parlent plus (33%).*

SECONDAIRE :

- *Principaux lieux à risque : terrain de l'école (24%), corridors/casiers et quartier (18%);*
- *Manifestations et comportements subisⁱⁱ : Directes : Insulté ou traité de noms (12%), répondent avec impolitesse au personnel (18%) Indirectes: On a parlé dans mon dos pour que les amis ne me parlent plus (6%).*

<i>Analyse de la situation</i>	
<i>Forces</i>	<i>Défis</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de manifestations d'intimidation en lien avec les réseaux sociaux et les outils technologiques; • Aucune manifestation en lien avec la vente de drogue et la consommation d'alcool; • Aucun élève qui apporte des objets potentiellement dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des relations entre les élèves; • Augmenter le sentiment de sécurité sur le terrain de l'école; • Application des règles de l'école de manière uniforme par le personnel. • Participation des élèves dans les activités de prévention de la violence.

<i>Nos priorités</i>	
<i>Évaluation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un milieu de vie respectueux; • Développer les habiletés sociales et diminuer l'anxiété. 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire aux élèves et aux enseignants; • 2 fois par année (mi-année et fin d'année).

<i>2- Moyens pour assurer une école bienveillante</i>	
<i>Évaluation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au comportement positif; • Capsules sur l'intimidation par la psychoéducatrice; • Une activité école sur le civisme par année; 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire aux élèves et aux enseignants; • 2 fois par année (mi-année et fin d'année).

<ul style="list-style-type: none">• Révision du code de vie en lien avec nos valeurs d'école.	
---	--

3- Moyens pour assurer la collaboration des parents

<ul style="list-style-type: none">• Informer les parents lors des activités de sensibilisation vécues à l'école;• Lire avec son enfant et signer le contrat d'engagement annexé au nouveau code de vie de l'école;• Informer rapidement les parents par téléphone lors de situations problématiques vécues.	<p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">• Sondage aux parents;• Valider avec les parents concernés par une situation problématique, la pertinence des moyens mis en place (Victime, auteur ou témoin).
---	---

4- Moyens pour effectuer un signalement ou formuler une plainte

<ul style="list-style-type: none">• Toute situation constatée par un membre du personnel de l'école ou du service de garde, un élève ou un parent doit être immédiatement signalé à la direction.	<p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">• La direction évalue la situation sans délai.
---	--

<i>5- Moyen mis en place lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</i>	
<p><i>Démarche inscrite au protocole Intimidation, violence et cyberintimidation Annexe A :</i></p> <p><i>La direction doit s'assurer de mettre en place les mesures suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• Suivis auprès des victimes, auteur et témoins et leurs parents (dans les 24h suivant le signalement) ;</i><i>• Sanctions disciplinaires selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte ;</i><i>• Information aux parents de leur droit de demander assistance à la personne désignée par la commission scolaire ;</i><i>• Référence à un service professionnel de l'école ou de la commission scolaire (s'il y a lieu)</i><i>• Orientation des parents vers les ressources internes ou externes appropriées (s'il y a lieu) ;</i><i>• Démarche de plan d'intervention (s'il y a lieu) ;</i><i>• Implication d'un membre du corps policier ou d'un intervenant MSSS (s'il y a lieu) .</i>	<p><i>Évaluation</i></p> <p><i>La situation est-elle réglée?</i> <i>Si non, communiquer avec le service de psychoéducation du centre de service scolaire</i></p>

6- Moyens pour assurer la confidentialité des signalements	
<p style="text-align: center;"><i>Moyens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tout le personnel concerné est sensibilisé en début de démarche de l'importance de la confidentialité ;</i> • <i>Les individus concernés sont rencontrés de manière individuelle;</i> • <i>Les communications se réalisent dans un lieu où la confidentialité est possible</i> • <i>L'anonymat des différents acteurs (Victime, auteur et témoin) est préservé.</i> 	<p style="text-align: center;"><i>Évaluation</i></p> <p style="text-align: center;"><i>La situation s'est-elle réalisée de manière confidentielle?</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Sinon, réaliser les correctifs nécessaires</i></p>

7- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes (victime, témoin, auteur)	
<p><i>Se référer au document à l'Annexe B</i> <i>Exemples d'interventions, de mesures d'aide et de sanctions à la suite d'un Manquement</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Évaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Entrevue individualisée avec les différents acteurs et intervenants</i>

8- Moyens de sanctions disciplinaires	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Outil de soutien à l'analyse des comportements Annexe C</i> • <i>Document de procédure pour élève en difficulté de comportement Annexe D</i> 	<p style="text-align: center;"><i>Évaluation</i></p>

<i>9- Moyen de suivi donné à tous signalements</i>	
<ul style="list-style-type: none"><i>Se référer protocole Intimidation, violence et cyberintimidation</i> <p><i>Annexe A</i></p>	<p><i>Évaluation</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>En cours de réalisation</i>

ⁱ Pourcentage selon une fréquence de souvent (2 à 3 fois par mois) à très souvent (Une fois ou plus par semaine)